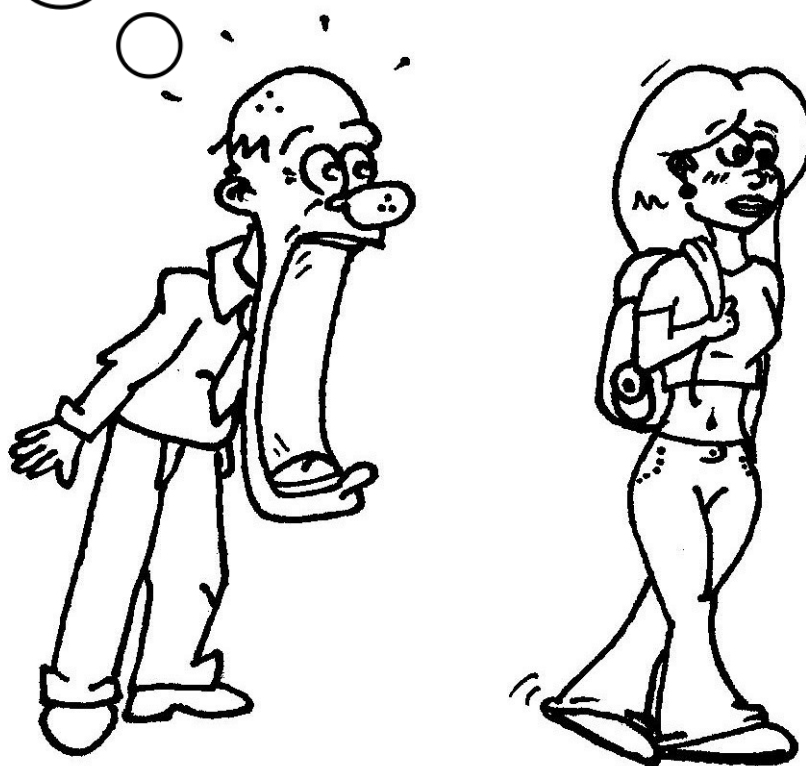


LE MARAIS NEWS

Journal étudiant de l'Université UCLouvain Saint-Louis Bruxelles

Pendant ce temps, en 2020...

*Ah! Un crop top!
Avec une tenue
pareille, elle ne veut
qu'une chose, c'est
certain...*



m

Sommaire

.....

L'édito de la rédac Petite lettre d'introduction qui présente l'orientation générale du journal	3
Vers une réforme du décret « Paysage », quelles conséquences pour l'étudiant ? Explication du décret de ses origines aux enjeux qu'il entraîne	4
Comment le 46e président des États-Unis sera-t-il élu ce mardi 03 novembre ? Présentation et rappels historiques du fonctionnement électoral états-unien	6
Participe au parlement jeunesse ! Invitation à une simulation parlementaire	10
Pars au ski avec le C.A.U. Le ski avec le C.A.U., ça donne quoi ?	11
Présentation des nouveaux cercles Le Cercle d'Échecs Saint-Louis et le Cercle de la Jeunesse Musulmane	13
Dossier: La culture du viol La culture du viol, c'est quoi au juste ?	14
Chroniques Bien-être personnel	25
Un erasmus en 2020, ça se passe comment ? L'échange en temps de covid 19 vu par une étudiante érasmus	26
Jazz for a rainy Sunday Une playlist collaborative	27
Saint-Louis Got Talent Interview de notre deuxième talent : Nathan Ananias	28
Jeux	30

L'édito de la rédac

.....

Mes chers lecteurs, mes chères lectrices,

Octobre, c'est le mois des films d'horreur, mais aussi de la lutte contre le cancer du sein, puis c'est la fête du burger et des pâtes, le (normalement) mois de la bleusaille et octobre c'est aussi le deuxième mois de l'année académique.

Du coup, j'espère que tu suis bien tes cours, que tu y vas de temps en temps, que t'as des jolies notes (même si ce ne sont pas les tiennes) et que tu prépares ta (Grande) Distinction. Cette fois-ci, on va te parler de politique belge et américaine, de bien-être, et t'introduire notre premier dossier rédactionnel.

Octobre pour la Team Marais c'est un mois difficile, parce que ce mois-ci, on va te parler d'un sujet sensible et douloureux : la culture du viol.

Alors mon cher lecteur, je te demande de lire le dossier de rédaction de ce mois-ci très attentivement, même si tu ne te sens pas concerné par le sujet. Parce qu'au final, ta sœur, ta mère, ta copine, ton frère ou peut-être même ton grand-père sont concernés. Et puis parce que tu devras toujours en apprendre un peu plus sur ce sujet.

Non, ne nous insulte pas de féminazis. Pas encore.

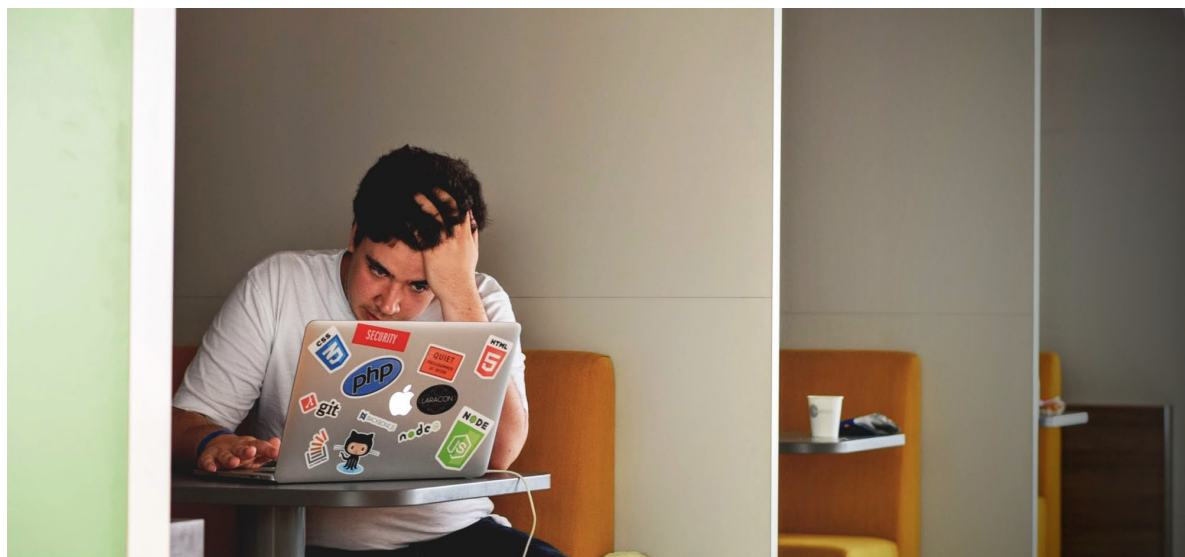
On en parle ici, à nos risques et périls, justement parce que c'est encore trop tabou, et que nous, à notre échelle, voulons changer les choses et voulons soutenir toutes les personnes ayant déjà été confrontées à une agression sexuelle, un viol, du harcèlement de rue, des sifflements, tu le sais, la liste est longue.

Lis attentivement, instruis-toi, fais-en sorte de ne pas avoir un de ces comportements-là.

Pour toutes les victimes,
Avec tout mon amour,

CLAIRE VANDENBULCKE

Vers une réforme du décret « Paysage », quelles conséquences pour l'étudiant ?



■ Un sujet bien présent dans notre actualité étudiante depuis la rentrée de septembre 2020 est celui de la réforme du décret paysage proposée par la ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Glatigny (MR). Mais de quoi s'agit-il concrètement ?

Les origines du décret

Au milieu des années 1990, l'ensemble des pays européens mettent en avant l'importance, selon eux, d'harmoniser l'enseignement supérieur à travers l'Union européenne. La raison ? Faire de l'Europe l'économie de la connaissance aussi compétitive que les USA, le

Japon ou encore les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, South Africa) par le biais de la mise en place d'un marché de l'enseignement supérieur où les universités sont mises en concurrence et les étudiants deviennent les producteurs du savoir-marchandise. C'est ainsi qu'en 1997, la Commission européenne crée un espace européen d'enseignement supérieur.

Pour y parvenir, il est nécessaire de se munir d'outils semblables dans les Universités des différents pays (tel que les ECTS (European Credits Transfer System)). Il faut donc que lesdits pays édictent des lois permettant cette harmonisation, logique que continue à

suivre en 2013 par le ministre Marcourt lorsqu'il élabore le décret Paysage.

Le décret Paysage

Les objectifs du décret sont annoncés dès 2012 : clarifier les parcours étudiants ; redéfinir l'organisation des relations entre les établissements d'enseignement supérieur ; assurer au travers de l'ARES (Association pour la Réinsertion Économique et Sociale) une cohérence globale en la matière ; supprimer les redondances entre établissements... Pour les atteindre, le décret instaure notamment les PAE (programme annuel d'étude) et déstructure

le système d'années d'études dès lors que la logique devient celle d'accumuler des crédits et non plus de passer de la Bac1 à la Bac2 puis la Bac3. Conséquence, la déstructuration des années d'études a mené à la perte de cohérence dans les socles pédagogiques. Il devient difficile pour les étudiants de se rendre compte où ils en sont dans l'avancement de leur apprentissage d'un domaine.

Le décret a en outre renforcé les logiques de fusions et de codiplomation entre établissements, qui causent des économies d'échelles, l'augmentation des frais d'inscription ou encore l'obligation de faire des trajets entre plusieurs établissements pour suivre tous ses cours.

Enfin, ce décret s'est vu accompagné d'un nouveau système de financement des études : celui de la « financiabilité ». Et avec ce système, s'ensuit une perte de sens de la notion de réussite. Il ne s'agit plus de savoir après combien d'échecs, l'État ne financera plus nos études, mais de calculer, à l'aide de crédits acquis et de crédits inscrits, à partir de quel moment l'État considère qu'il n'y a plus

de retour sur investissement à miser sur votre réussite. Ce système, notamment supposé augmenter les chances de réussites, a mis en place un allongement des études généralisé, quand le taux de réussite n'a, lui, pas changé plus de 20 ans. Ainsi, les étudiants restent plus longtemps dans l'enseignement supérieur, mais il y en a toujours autant qui arrivent au bout du chemin. Pas étonnant quand on sait que les causes de l'échec sont principalement à chercher dans des facteurs socio-économiques et les inégalités.

Les enjeux d'une réforme

Il s'agit aujourd'hui de faire les choix pertinents pour que notre enseignement supérieur remplisse la première mission qui est la sienne : transmettre le savoir nécessaire aux jeunes pour qu'ils puissent comprendre le monde dans lequel ils vivent, le critiquer et devenir les acteurs de changement dont il a besoin.

Cependant, les propo-

sitions amenées à ce jour par la ministre Glatigny tendent plutôt à exclure plus rapidement les étudiants « sur une trajectoire d'échec », au lieu de se concentrer sur les outils à transmettre à chacun pour avoir

une vraie chance de réussite. C'est en sens qu'elle déclare au Soir : « actuellement, il (NDLR: le décret) porte une attention importante à l'autogestion des étudiants mais je pense qu'il

y a un déséquilibre entre cette confiance a priori et la capacité de certains à s'autogérer... »

Pour la Fédération des Étudiant.e.s Francophone (FEF), « cela ne fera que renforcer la responsabilité de l'échec sur l'étudiant », alors que les causes sont multifactorielles. N'aurions-nous pas plus de chances d'améliorer la qualité des études en investissant dans les aides à la réussite, la lutte contre la précarité étudiante et un refinancement de l'enseignement supérieur ?

MANON SPERATI

« cela ne fera que renforcer la responsabilité de l'échec sur l'étudiant »

Comment le 46e président des États-Unis sera-t-il élu ce mardi 03 novembre ?

Qui n'a jamais entendu parler des États-Unis d'Amérique comme étant « le pays de tous les possibles et toutes les opportunités » ? Il est vrai qu'ils représentent l'avènement de la démocratie moderne en donnant du pouvoir aux gouvernés depuis 1776, date à laquelle 56 hommes signèrent la Déclaration d'Indépendance. À l'approche des élections présidentielles de 2020, je vous propose de tenter de décortiquer ensemble le système électoral présidentiel américain pour le moins particulier et passablement compliqué, en commençant par un nombre de dates clés, puis en abordant le coût des campagnes et autres notions importantes, et en terminant par le programme de chacun des deux candidats principaux.

Abordons tout d'abord quelques éléments historiques concernant le droit de vote aux États-Unis afin de bien comprendre son contexte actuel.

Aux origines du pays, seuls les hommes blancs possédant des biens avaient le privilège de pouvoir voter pour leurs représentants. Lorsque George Washington fut élu premier président des États-Unis en 1789, moins de 20 % de la population avaient le privilège de voter. À partir du Quinzième Amendement, en 1869, les hommes noirs libres purent se rendre aux urnes. Quant aux femmes, elles durent attendre 1920 et le Dix-neuvième Amendement avant de pouvoir toutes participer à la démocratie. Peu à peu, le « privilège de vote » s'est transformé en « droit de vote » et ce faisant, le nombre de votants s'est vu augmenter.

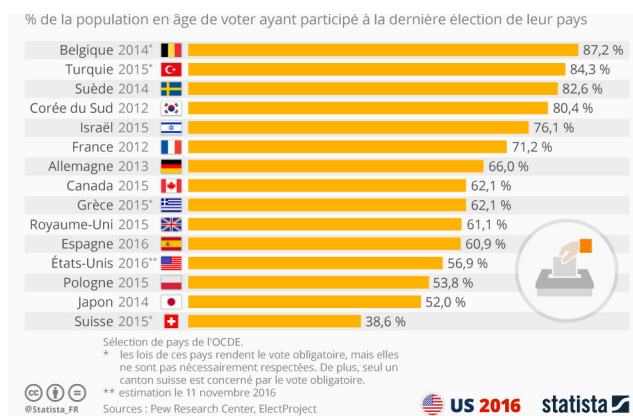
Une autre date marquante pour le pays est 2008, l'année de l'élection de Barack Obama, pour son premier mandat. Après avoir martelé pendant des mois à travers le pays son célèbre slogan « Change we can believe in » (ou encore « Yes we can »), Barack Obama devint le premier président de couleur des États-Unis. Symboliquement, ce fut la victoire de l'espoir pour de nombreux citoyens américains.

En effet, historiquement et malgré les articles de la Constitution, certains États tentèrent (et c'est encore malheureusement le cas aujourd'hui) de discriminer certaines populations, surtout dans le Sud du pays. Par exemple, de la fin du 19e siècle à 1966, le paiement d'un impôt de capitation était nécessaire pour pouvoir voter,

sauf si le grand-père, en une année donnée, avait voté, ce qui ne pouvait pas être le cas des Afro-Américains issus de la première génération libérée de l'esclavage.

Un second exemple, celui-ci, d'avancée, en faveur du vote pour tous : en 2018, un référendum en Floride a permis de restaurer le droit de vote à environ 1,4 million de criminels condamnés ayant purgé leur peine, le gouverneur Rick Scott ayant signé une loi en 2011 privant à vie les citoyens ayant été condamnés pour crime.

En 2016, après tant de combats pour enfin obtenir ce droit de vote fondamental, 90 % des citoyens de plus de 18 ans avaient le droit de voter. Il peut alors sembler surprenant que seuls 56 % l'aient utilisé cette année-là. Existerait-il donc des éléments qui décourageraient les citoyens états-uniens de se rendre aux urnes ?



<https://fr.statista.com/infographic/6674/ou-vote-t-on-le-plus/>

Après ces quelques rappels historiques, passons à présent aux conditions requises pour devenir président.

Il faut être âgé d'au moins 35 ans, être né aux États-Unis et y avoir séjourné pleinement depuis minimum 14 ans. Il existe également un critère, non officiel mais pas des moindres afin de mener une campagne pour la présidence ou pour le Congrès : être soi-même fortuné et / ou bénéficier de soutiens financiers importants. En effet, mener une campagne électorale aux États-Unis, qui dure de longs mois, nécessite énormément d'argent.

L'édition de 2020 aura duré, en partant du premier débat des primaires jusqu'au 3 novembre 2020, 496 jours. Cette durée est l'équivalent de 12 élections en Allemagne, 24 françaises et 41 au pays du Soleil Levant, ce qui engendre inévitablement des coûts très importants. En 2016, Hillary Clinton et Donald Trump auraient respectivement dépensé 770 millions et 440 millions de dollars de dons pour toute leur campagne.

Mais d'où vient l'argent utilisé dans les campagnes électorales présidentielles états-uniennes et pourquoi ces dépenses astronomiques sont-elles autorisées, alors que, souvent, le candidat le mieux financé n'accède pas à la Maison Blanche ?

En 1974, suite au scandale du Watergate, un projet de loi censée plafonner le montant des dépenses électorales a vu le jour mais a aussitôt été remis au placard, jugé anti-constitutionnel. En effet, le 1er amendement protège la liberté de religion, de réunion, de presse et il y est stipulé que le Congrès ne peut imposer aucune loi interdisant la liberté d'expression. Or, la Cour Suprême a classé les dépenses électorales comprenant des spots publicitaires « exposant le point de vue d'un particulier » comme des « moyens d'expression ne pouvant être limités » (1976).

Dans ce contexte, Citizens United est un organisme à but non lucratif de financement des campagnes. Les PAC's, Comités d'Action Politique sont des organisations dont l'objectif est de soutenir ou au contraire de gêner des candidats. Est considérée comme PAC une organisation « qui reçoit des dons ou effectue des dépenses au-delà de 1000 dollars, et ceci dans le but d'influencer une élection fédérale ». Depuis 2010, suite à un arrêt de la Cour Suprême existent des super-PAC's dont les plafonds sont illimités. Ces super-PAC's ne sont en principe pas autorisés à travailler directement avec les candidats, en

concertation avec eux et ne sont pas contraints de révéler leurs donateurs. Selon le Pew Search Center, 77% des États-Uniens pensent qu'il faudrait limiter le montant des campagnes. Seulement, pour ce faire, il faudrait infirmer Citizens United, ce qui impliquerait une modification de la Constitution (cfr 1er Amendement, liberté d'expression).

Existe-il alors une alternative ?

Et bien, oui. Dans beaucoup de démocraties, les élections sont financées en partie par le contribuable et il existe un fonds au niveau présidentiel. De plus, sur la déclaration d'impôts, il est possible de faire un don afin d'« investir dans les élections ». Le financement public ne stopperait probablement pas totalement le financement externe, mais permettrait de découvrir qui se cache derrière les dons anonymes versés aux super-PAC's.

Et qu'en est-il aujourd'hui des électeurs ? On entend souvent qu'« un électeur n'égal pas un autre électeur aux États-Unis ». Que signifie cette affirmation et quelles en sont les raisons, ainsi que les conséquences ?

À la Chambre des Représentants, le nombre de sièges attribués à chaque état dépend de leur population respective. Par exemple, en 2016, la Californie disposait de 53 sièges, contre 18 pour la Pennsylvanie, 6 pour la Louisiane, 1 pour le Wyoming, l'état le moins peuplé. Le Sénat, quant à lui, s'est voulu par les Pères fondateurs comme un organe servant de contrepoids à la Chambre. Chaque état* y détient 2 sièges, ramenant ainsi un certain équilibre.

Actuellement, à la Chambre, les démocrates détiennent la majorité (235 contre 197 + 5 autres) tandis qu'au Sénat, ce sont les républicains qui ont l'avantage (53 contre 45 + 2 indépendants).

Comment fonctionne exactement l'élection présidentielle américaine aujourd'hui ?

Il semble nécessaire de mentionner en premier lieu qu'il est ici question de suffrage universel indirect. En effet, les citoyens votent pour des Grands Électeurs qui représentent un des deux grands partis, et qui, au nombre de 538, forment le Collège électoral. Ces Grands Électeurs vont alors souvent voter pour un des deux candidats généralement dans le sens du vote populaire de l'état duquel ils sont issus.

Il est par conséquent tout à fait possible de gagner l'élection tout en ayant perdu le vote populaire. Donald Trump, ainsi que George W. Bush en sont des exemples. En 2016, Trump a récolté 62.984.828 votes de citoyens en sa faveur, soit 46,09% des voix, contre 65.853.514 pour Hillary Clinton. Trump a gagné l'élection puisque 304 des 538 Grands Électeurs ont voté pour lui.

En effet, les swing states sont des états dont l'électorat peut basculer d'un parti à l'autre à chaque élection. Plus un swing state comporte de Grands Électeurs, plus il a de chances de renverser les résultats. Par exemple, la Floride est un état très convoité puisqu'elle possède 29 Grands Électeurs. En 2012, elle a permis la réélection de Barack Obama, tandis qu'en 2016, elle a voté pour Donald Trump.

En outre, une technique politique plutôt critiquée est le gerrymandering, le découpage des états en circonscriptions électorales. Tous les dix ans, le parti au pouvoir de chaque état en retrace les lignes. Évidemment, ces changements sont effectués au bénéfice du parti, afin de gagner encore plus de pouvoir, de majorité dans les différents districts. Le gerrymandering est qualifié par certains de « seule forme légale de vol de votes ». Alors, certains états, comme la Californie, ont décidé de faire autrement et de demander à un panel indépendant de

redessiner les circonscriptions. Ces essais n'ont pas toujours été concluants, puisque ce panel est constitué d'hommes et de femmes possédant leur propre identité politique.

Le nombre de Grands Électeurs par état, les swing states et le gerrymandering, entre autres, créent donc des inégalités électorales. Par exemple, le vote d'un électeur californien n'a pas la même valeur que celui d'un électeur du Wyoming.

Conclusion

En conclusion, le système électoral états-unien, heureusement devenu de plus en plus accessible à toutes et tous au fil des siècles, regorge cependant de spécificités plus complexes les unes que les autres et il n'est pas aisé de le saisir pleinement, surtout lorsque l'on n'est pas citoyen américain.

Ce mardi 03 novembre 2020, le 46e président des États-Unis sera élu pour quatre ans et, quel que soit le vainqueur, le pays dit « de tous les possibles » entamera un nouveau chapitre de son Histoire.

* Attention, Porto Rico et le district de Columbia (Washington D.C), ainsi que les Samoa américaines, Guam, les Îles Vierges américaines et les Îles Mariannes du Nord, ne sont pas considérés comme des états et ne possèdent donc pas de siège au Sénat. Par contre, chacun de ces territoires est représenté par une personne à la Chambre, mais celle-ci n'a pas le droit de vote.

Il est par conséquent tout à fait possible de gagner l'élection tout en ayant perdu le vote populaire.

Pour terminer, voici une courte présentation des deux candidats en lice pour 2020 et de leurs idées.



JOE BIDEN

Joseph Robinette Biden, dit Joe Biden, 47^e vice-président des États-Unis, candidat démocrate, âgé de 77 ans, souhaite créer de nouvelles opportunités économiques pour les travailleurs, restaurer les protections environnementales (rejoindre l'accord de Paris) et les droits aux soins de santé (Obamacare), ainsi que les alliances internationales, avec la Chine notamment. Il voudrait également en finir avec la peine de mort et défaire tout ce que Trump a créé en matière d'immigration afin de réunir parents et enfants mexicains séparés à la frontière.

DONALD TRUMP

Donald John Trump, 45^e président de États-Unis, magnat de l'immobilier, candidat républicain, âgé de 74 ans, promet la poursuite de la construction du mur à la frontière mexicaine (445 miles sur les 722 ont déjà été « sécurisés ») et le respect du 2^e Amendement de la Constitution (protégeant le droit de porter des armes). En juin, il a signé un ordre exécutif introduisant une série de réformes de police, ainsi que la création d'une base de données servant à tracer les abus commis par les officiers. Sur le plan économique, il se positionne sur des principes « America First » (promouvoir le Made in USA) et a la volonté de créer encore plus de jobs (les USA auraient vu leur nombre augmenter de 480.000 depuis janvier 2017), ainsi que de ramener au maximum les industries aux États-Unis.

Participe au Parlement Jeunesse !

Pour la 25e fois, le Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie Bruxelles t'invite à vivre une semaine extraordinaire dans la peau d'un-e député-e ou journaliste !



QUOI ?

Une simulation parlementaire apartisane de 5 jours durant laquelle les participant.e.s débattent et suivent les étapes démocratiques que traverse une loi avant d'être adoptée.

POUR QUI ?

Tout-e résident-e belge parlant français, âgé.e d'entre 17 et 26 ans. Aucune formation juridique ou politique n'est nécessaire. Si tu as une voix et des idées : fonce !

QUAND ?

du 14 au 19 février 2021

COMBIEN ?

40€ tout compris

COMMENT PARTICIPER ?

Lettre de motivation à poster sur www.parlementjeunesse.be (onglet «participer »).

N'hésite plus!

WB
Parlement
Jeunesse
Wallonie-Bruelles

Pars au ski avec le C.A.U. !



Salut à toi jeune ou moins jeune étudiant de Saint-Louis ou d'ailleurs ! J'imagine que comme tout le monde tu es un peu perdu pour tes plans de vacances suite aux mesures x et y imposées par les gouvernements.

Tout est devenu flou comme dirait Angèle. Tout ? Non, un petit Conseil étudiant résiste encore et toujours afin de te faire partir en voyage ! En effet, la saison du ski CAU arrive à grands pas. Cette année, c'est direction l'Alpe d'Huez !

L'Alpe d'Huez c'est quoi ? C'est 250km de pistes accessibles pour tous les niveaux de ski ou de snow. Qui plus est, on t'a préparé d'autres activités durant la journée si tu n'es pas très glisse et, cerise sur le gâteau, des after ski de folie avec des avantages réservés rien que pour toi et tes potes !

Pour ma part, l'an dernier je suis parti à Avoriaz avec le CAU et je suis revenu avec de l'alcool plein l'organisme et des souvenirs plein la tête ! J'ai beau m'y être cassé le bras. Ça n'a rien changé à ma manière de profiter de l'ambiance tant elle était présente !

Je t'invite donc à aller faire un tour sur l'évènement Facebook «SKI CAU 2021» pour plus d'informations.

PS: J'ai déjà hâte de t'affonner à 1850m d'altitude

CÉDRIC MASSIN

Le C.E.S.L- Le Cercle d'Échecs Saint-Louis

C'est officiel, malgré ces temps difficiles, un nouveau Cercle a vu le jour à Saint-Louis : Un Cercle d'Échecs !

Fondé par une bande d'étudiants, tous liés par une seule et même passion, celle de jouer aux échecs. Nous, fondateurs, avons la volonté de transmettre cette passion, à toi qui lis ces mots. Nous voulons te transmettre l'art de la guerre, car rien n'est plus violent qu'une partie d'échecs, deux esprits s'affrontant sans relâche, coup sur coup. Nous voulons te transmettre l'amour de la stratégie et l'art d'avoir sans cesse le coup d'avance sur ton adversaire.

Tous peuvent apprendre ce jeu, vieux de quinze siècles, dont les règles ont été fixées il y a maintenant six siècles. Tous peuvent s'améliorer, s'évaluer, rencontrer d'autres passionnés ou amateurs et s'amuser ensemble en jouant aux échecs.

Au programme ? Des tournois, des séances de découverte, d'apprentissage, de partage, d'amélioration, mais aussi des soirées autour d'autres jeux divers, le tout dans une bonne ambiance mais toujours autour d'un échiquier et à défaut d'un verre, un écran pour ce premier quadrimestre (merci corona... Mais on ne faiblit pas ! Jamais !)

N'attend pas, qui que tu sois, seul ton esprit compte !

Rejoins-nous, envoie-nous un message sur notre page Facebook ou envoie-nous un mail à chess.saintlouis@gmail.com .

Pour le Cercle d'Échecs Saint-Louis,

**SAMI NASSIRI – MARTIN ARTS – MARTIN BDT – MATT SYDOR – SAM CHAVOSHI –
BRUNO GONZALES – ARTHUR DRAELANTS**

Présentation du Cercle de la jeunesse Musulmane

Le Cercle de la Jeunesse Musulmane (CJM) est une association de fait créée dans un premier temps par des étudiants de l'UCLouvain sur le campus de Louvain-la-Neuve en septembre 2019. Un an plus tard, en octobre 2020, le CJM fut reconnu à l'Université Saint-Louis Bruxelles.

Il a pour mission d'encourager l'implication des jeunes musulmans au sein de la société de manière citoyenne, culturelle et spirituelle. Le but est également de permettre à la jeunesse musulmane belge de créer un espace d'échange, de libérer la parole et d'initier un dialogue avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Ainsi, l'objectif du CJM est de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure, de cultiver un certain esprit critique mais aussi de découvrir l'autre dans toute sa richesse et sa diversité. En effet, le monde dans lequel les jeunes musulmans s'inscrivent a beaucoup évolué ces dernières années et ces dernières décennies, a dû faire face à de nombreux changements et de nombreuses évolutions, et est encore amené à évoluer durant les prochaines décennies. Le CJM aimerait donc pouvoir offrir aux étudiants, quelle que soit leur confession, un espace d'apprentissage des enjeux qui sous-tendent la communauté musulmane, où qu'elle se trouve dans le monde, et qui font que cette communauté s'inscrit dans la société et se place sur l'échiquier sociétal et mondial.

Dans un second temps, le CJM a pour objectif d'offrir un espace d'échange et de solidarité entre les étudiants qui les aiderait à se sentir bien dans leur environnement et à vivre pleinement leur foi, tout en menant à bien leurs études et leurs autres activités. A travers certaines activités ou rencontres, ils auraient l'occasion de s'exprimer sur des thématiques diverses auxquelles sont confrontés les jeunes musulmans dans le monde d'aujourd'hui, et ce afin d'en retirer des enseignements qui permettraient à chacun de grandir tant spirituellement qu'intellectuellement.

À ces fins, le Cercle de la jeunesse musulmane est composé de quatre comités : 1) le Comité sociétal, philosophique et spirituel ; 2) le Comité recherche, éditorial et communication ; 3) le Comité social, art et sportif ; 4) le Comité science, santé et environnement.

Concrètement, diverses activités telles que des conférences, des ciné-débats ainsi que des tables rondes pourront être organisés, et ce en éventuelle collaboration avec d'autres associations saint-louisardes.

En conclusion, le CJM a pour vocation à s'ouvrir à l'ensemble de la communauté étudiante. L'objectif est de proposer diverses activités autour de thématiques liées à l'islam et au monde musulman afin de permettre aux personnes, toutes opinions philosophiques et religieuses confondues, de venir discuter de certaines thématiques en dehors des cours ex cathedra habituels.

Composition du Cercle de la jeunesse musulmane de l'Université Saint-Louis Bruxelles :

Julie, étudiante en droit et en droits de l'Homme.

Ahmed, étudiant en sciences politiques.

Ayoub, étudiant en sciences économiques et de gestion.

Maryam, étudiante en information et communication.

Mohamed, étudiant en sciences économiques et de gestion.

Nora, étudiante en information et communication.

Reda, étudiant en sciences politiques.

Safae, étudiante en droit.

Soukaina, étudiante en sciences politiques.

Wassila, étudiante en sciences politiques.

Yasmina, étudiante en sciences politiques.

**LE CERCLE DE LA JEUNESSE
MUSULMANE (CJM)**



LA CULTURE DU VIOL

Concept sociologique désignant l'ensemble des comportements et attitudes minimisant, normalisant voire encourageant le viol.

Ce mois-ci, l'équipe de rédaction du Marais a décidé de se pencher sur un sujet de société récurrent dans les médias, et, bien que très sensible, inévitable. À coeurs ouverts et en collaboration avec les représentantes des cercle Amnesty International et Fe-Male, nous vous proposons dans ce dossier rédactionnel d'octobre des chiffres, interviews et témoignages qui, nous le pensons, valent la peine d'être lus et gardés dans un coin de la tête.

UN DOSSIER RÉALISÉ PAR CLAIRE VANDEN-
BULCKE ET LÉA DRUCK
SUPERVISÉ ET AVEC L'AIDE DE YASSINE NABIL

ENTRETIEN

INTERVIEW DE NOOR HANDICHI,
PRÉSIDENTE DU CERCLE FE-MALE



Noor, peux-tu te présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Noor, je suis en deuxième année de droit, je suis présidente du cercle Fe-Male et je fais également partie du kot à projet : l'Écokot.

Fe-Male, c'est quoi exactement ?

C'est un cercle de l'université Saint-Louis, qui prône la cause féministe veut la faire construire aux étudiants de Saint-Louis. Nous sommes là pour représenter l'égalité hommes-femmes. Notre cercle a été créé l'année passée et a officiellement été reconnu par les autorités universitaires en début décembre 2019.

Ton rôle de présidente de cercle consiste en quoi exactement ?

Je suis présidente donc je représente le cercle, je parle en son nom, comme là maintenant, j'en supervise l'organisation, et j'en gère les membres.

D'ailleurs, pour les intéressés, notre période de recrutement est en cours. Notre première réunion de recrutement a eu lieu le 16 octobre. Nous attendons des nouvelles têtes avec de nouvelles idées.

Tu peux nous parler du calendrier de Fe-Male pour ce premier quadrimestre ?

La situation sanitaire nous freine beaucoup mais nous prévoyons un évènement fin novembre en commun avec l'Écokot, c'est une conférence en collaboration avec les deux cercles.

Quelle est votre définition du féminisme chez Fe-Male ?

Le féminisme pour nous c'est l'égalité entre les hommes et les femmes, et entre tous les genres confondus d'ailleurs.

Il y a des degrés de féminisme, différents féminismes : le féminisme pro foi, le féminisme apolitique, le féminisme apartisan...

Chez Fe-Male, nous sommes pro-choix, nous voulons

accueillir tout le monde, nous sommes ouverts à tout le monde et nous encourageons la liberté de chacun. Nous nous battons pour le droit des femmes, pour la liberté de choix, le rôle des femmes dans la société. Nous souhaitons être considérées à notre juste valeur, autant que les hommes.

Quels sont, selon Fe-Male, les points faibles de la société qui vont à l'encontre de vos valeurs féministes ?

Les points négatifs de la société à l'heure actuelle sont les inégalités salariales, les inégalités de chance, les inégalités dans le monde du travail, le harcèlement de rue, le harcèlement au travail, la 'femme objet' qui est notamment représentée dans l'audiovisuel, le harcèlement sexuel, le harcèlement sur internet, les féminicides, les femmes battues ... La liste est longue.

Est-ce que les Institutions (forces de l'ordre, gouvernement...) jouent un rôle assez suffisant dans la lutte féministe ?

Non, on ne met pas assez de mesures en place. Les choses changent mais trop lentement.

Au niveau des forces de l'ordre, il y a un problème réel avec les femmes.

Au niveau du gouvernement, on change petit à petit, la parité est de plus en plus respectée. Mais au final, c'est pesant de rappeler la parité car ils ne la mettent pas en place d'eux même alors que ça devrait être normal.

Quelles sont les mesures qu'on devrait mettre en place pour rendre notre société plus juste ?

Il y a malheureusement trop de choses ancrées dans la culture, dans les mœurs. Ça ne pourra pas changer du jour au lendemain, il faut un changement de mentalité avec les générations futures.

Mais dans ce que l'on pourrait changer, il y a par exemple les dépôts de plainte à la police.

Les policiers devraient être beaucoup plus formés car les femmes sont trop vite délaissées. De fait, seulement 1 à 2 % des viols aboutissent à une condamnation en cour d'assises, sachant qu'une femme sur six porte plainte. Les policiers devraient être formés pour savoir comment réagir face à une victime de viol, d'agression sexuelle, face aux femmes battues... Parfois, il y a un manque d'investissement d'eux-mêmes aussi. La police devrait recevoir des formations plus complètes et devrait insister sur le fait que la victime porte plainte au lieu de prétendre que la plainte n'aboutira à rien.

L'hypersexualisation de la femme est aussi un grand point à changer dans notre société.

La femme est sexualisée depuis son enfance. L'appareil génital féminin est hyper sexualisé, mais pas ou peu enseigné aux enfants. Lorsqu'on est enfant, on nous dit à quoi ressemble un pénis mais pas un vagin. Il y a dans la société un énorme tabou autour du vagin.

C'est pareil pour les jeunes garçons avec le porno, ils sont endoctrinés par dans le sens où ils se comparent avec ce monde fictif, comparent leurs performances sexuelles mais se comparent aussi entre eux, ce qui est aussi une forme de sexisme.

Mais là, il faut un changement de culture, d'éducation. Tout est à revoir dans les films, les publicités, ... Ce qui pourrait être utile, c'est rajouter des leçons sur le féminisme dans les cours d'éducation à la citoyenneté, car cela manque encore de certains apprentissages. On y apprendrait qu'on ne doit pas dire aux filles, de ne pas s'habiller de telle manière, de ne pas sortir seule le soir, etc. On y éduquerait plutôt les garçons et les filles, pour enlever le sexisme ordinaire.

Comment faire pour sensibiliser un maximum de personnes au féminisme ?

Il faut réussir à toucher tout le monde, même ceux qui ne sont pas du tout intéressés par la cause de base, notamment en faisant du bruit, des actions, des manifestations, des conférences, ...

Le sexisme entre filles, c'est quoi ?

Même entre filles, nous sommes sexistes sur tel et tel point.

Par exemple, l'année dernière, nous avons organisé une exposition 'Le sens du poil'. Ça consistait à exposer

des photos de parties de corps de femmes avec des poils dans les couloirs de Saint-Louis. Nous avons reçu des réactions très négatives, et surtout de la part de femmes, car ça a provoqué du dégoût alors que ça ne devrait pas. Il n'y a rien de dégoûtant aux poils. Ce n'est ni sale, ni acceptables uniquement sur les hommes. Les poils sont hygiéniques, ils sont là pour protéger notre peau. Et puis pourquoi ça dérange quand on voit des poils sur les jambes ou les aisselles d'une femme, mais pas sur celles d'un homme ? C'est du sexisme ordinaire.

Aussi, il y a beaucoup trop de jugements de femmes envers d'autres femmes. Une femme est critiquée par rapport à sa tenue, son épilation, son maquillage, ... C'est aussi du sexisme ordinaire.

Qu'est-ce que la culture du viol ?

La culture du viol c'est remettre la faute sur la victime, ses habits, son comportement ... C'est une culture dans laquelle on vit tous les jours et qui est liée à l'hypersexualisation de la femme, à l'industrie de la mode, aux comportements adoptés par les hommes et les femmes. En tant que femme, on développe des mécanismes de défense (la peur de rentrer le soir seule, la peur de s'habiller de telle manière...) car on a grandi dans la culture du viol.

" Le féminisme pour nous c'est l'égalité entre les hommes et les femmes, et entre tous les genres confondus d'ailleurs. Il y a des degrés de féminisme, différents féminismes : le féminisme pro foi, le féminisme apolitique, le féminisme apartisan... "

Selon toi, est-il possible d'en finir un jour avec la culture du viol ?

L'idéal serait que oui mais est-ce réellement faisable ? C'est tellement ancré depuis des générations, il faut changer les choses et casser les codes. Ça peut changer dans un futur proche ou lointain mais grâce à une déconstruction de notre société.

Notamment l'hypersexualisation de la femme dès le plus jeune âge. C'est-à-dire qu'on apprend aux petites filles qu'elles ont un corps, que ça attire, qu'elles auront des formes, des atouts. Cela passe aussi par les médias, le cinéma, la publicité, l'industrie de la mode, ... Mais ça ne changera que si on a une déconstruction de tout ça dans la société et une acceptation du corps de la femme, sans la sexualiser, sans se dire 'elle est bonne', 'chaudasse', 'allumeuse'. Ça doit rester un corps et c'est tout. Ça ne devrait pas être sexualisé, ni être une excuse pour certains gestes et certaines actions envers le corps féminin.

Quelles sont les mesures concrètes que le système judiciaire belge devrait prendre afin d'atténuer cette culture du viol ?

Le système judiciaire échoue lorsqu'il enferme les violeurs et agresseurs et les faire sortir de prison sans réinsertion. Je trouve qu'ils devraient passer automatiquement par cette case réinsertion. Il faudrait des punitions plus sévères. Au commissariat, il faudrait une écoute plus attentive, inciter les femmes à aller porter plainte, 1% des plaintes aboutissent à quelque chose, ce chiffre ne restreint pas les agresseurs qui se disent 'sa parole contre la mienne'. On ne devrait plus remettre en doute la parole de femmes qui portent plainte et dénoncent ce genre d'agissement.

Il faudrait un cadre légal, des amendes plus importantes pour le harcèlement de rue, les frottements dans le métro, les sifflements, les suiveurs dans la rue, ... Le problème est qu'on demande des preuves. On remet la parole des femmes en doute. Mais ces mesures légales là pourraient peut-être faire peur aux agresseurs et les dissuader de leurs actes.

Les agresseurs seraient peut-être moins tentés d'agresser les femmes s'ils avaient beaucoup à risquer et à encourir après (amendes, prison...).

Il faut plus de mesures pour protéger les femmes (en France notamment, il y a un bracelet pour les femmes qui se font battre par leur ex, et ce bracelet est partagé par la femme et l'homme et cela fonctionne par zone, et si l'ex-mari/conjoint tente d'approcher la femme, le bracelet sonne et alerte la police...).

En parlant de ça, comment une femme peut se défendre dans la rue ?

Avoir des armes sur soi, même si ce n'est pas exemplaire, un spray au poivre (même si c'est illégal en Belgique et qu'on ne sait pas pourquoi d'ailleurs), toujours rentrer accompagnée, toujours prendre des nouvelles de ses amies et s'assurer qu'elles soient bien rentrées. Et en tant que garçon, il faut raccompagner ses amies/sa petite amie même si ce n'est pas sur votre chemin.

Il faut aussi dire à ses amis qu'on est dans tel Uber, communiquer la plaque, le numéro de téléphone, ... Car les récits d'agressions par les chauffeurs d'Uber/de taxi près de l'ULB ont été effrayants. En tant que garçon qui assiste à une scène, il faut aider la femme en danger dans la rue ou les transports en commun par exemple et prétendre de la connaître, aller lui parler, la sortir du danger dans lequel elle se trouve.

Il faut éviter d'accepter des verres par des inconnus en soirée, même si je pense (et j'espère !) que les soirées de Saint-Louis sont assez safe. Il faudrait quand même faire des systèmes de prévention au sein de l'université quand des soirées ont lieu. Les organisateurs de ces soirées (CSL, CAU, et autres cercles) ont la responsabilité de défendre les victimes d'agressions sexuelles qui peuvent s'y passer.

Un système de raccompagnement le soir est une bonne manière de rentrer chez soi de manière sécurisée. Il s'agit de faire des groupes de plusieurs personnes qui vivent dans le même quartier ou presque et de repartir ensemble, afin de ne laisser personne seul. Ce qui est triste, c'est que tous ces mécanismes de défense que nous avons développés pour nous protéger sont devenus la normalité.

" C'est tellement ancré depuis des générations, il faut changer les choses et casser les codes. Ça peut changer dans un futur proche ou lointain mais grâce à une déconstruction de notre société "

Qu'est-ce qu'on peut faire contre le sexisme au sein de l'université ?

Il y a la Cellule du genre. Tout acte sexiste peut être dénoncé à la cellule du genre dont le job est de soutenir les victimes et dénoncer le sexisme.

La Cellule du genre travaille aussi sur les inégalités de chance à l'université.

Les réseaux sociaux sont-ils les nouveaux tribunaux ?

Si c'est ainsi que les filles veulent l'exprimer, elles l'expriment comme ça.

Le problème est que ça peut se retourner contre elles, surtout si elles donnent des noms par exemple, cela pourrait devenir de la diffamation mais témoigner peut être une bonne idée. Les réseaux sociaux sont de toute façon des plateformes libres où l'on peut s'exprimer.

C'est un moyen d'exprimer ce qui ne va pas, de se libérer d'un poids notamment quand tu n'es pas aidé par la police, que tu as besoin de soutien. Beaucoup de victimes de harcèlement scolaire témoignent de leur calvaire sur les réseaux sociaux, donc pourquoi pas les victimes de viol, agression sexuelle, harcèlement de rue, etc.

Il y aura toujours des gens qui critiqueront car c'est le principe des réseaux sociaux, tout le monde peut avoir un avis sur tout. C'est un risque.

Mais sur les réseaux sociaux, le soutien sera trouvé, il y aura des femmes et des hommes qui ont vécu la même chose, qui vont soutenir, aider à vivre avec, ...

Un conseil à nous donner pour soutenir le féminisme à notre échelle ?

Il faut continuer de hausser la voix, de se faire entendre, de suivre et partager le maximum les comptes féministes sur Instagram, Facebook. Il faut continuer de témoigner nos agressions, nos viols, nos harcèlements. C'est en se parlant, en discutant qu'on se rend compte que nous ne sommes pas seules.

**INTERVIEW DE NOOR HANDICHI
PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE
VANDENBULCKE**

L'accès à la justice pour les victimes de viol

En ratifiant la Convention d'Istanbul en mars 2016, la Belgique a reconnu sur la scène internationale que l'accès à la justice pour les victimes de viol était un de leurs droits fondamentaux.

Pourtant, force est de constater que la Belgique manque fortement à ses engagements. Cela se reflète surtout dans le traitement juridique des viols.

En effet, nous remarquons que seulement 10% des victimes de viol se rendent à la police pour dénoncer leur agression. Parmi elles, seuls 14% se disent satisfaites d'avoir porté plainte.

Cela s'explique notamment par le fait que 53% des affaires de viols sont classées sans suite et que sur les affaires poursuivies, très peu d'auteur.e.s sont condamné.e.s à une peine de prison effective. Ces chiffres particulièrement interpellant s'expliquent de plusieurs façons.

Premièrement, dans 63% des cas, la procédure s'arrête pour manque de preuves. Les deux éléments constitutifs du viol étant l'absence de consentement et la pénétration, l'apport de preuves matérielles telles qu'un certificat médical est nécessaire.

Deuxièmement, dans 16% des cas elle s'arrête parce que l'auteur.e est inconnu.e. Et enfin, dans 8,5% des cas, pour absence d'infraction.

On le voit, très peu de victimes osent porter plainte et ce, en raison des manquements de la part de notre système judiciaire belge.

**PAR LE CERCLE AMNESTY
INTERNATIONAL-USL-B**

INTERVIEW DE LA PROFESSEURE DIANE BERNARD (DROIT ET PHILO)



Est-ce que vous pouvez vous présenter en quelques mots ?

Je m'appelle Diane Bernard, je suis professeure de droit et de philo à Saint-Louis. Ça fait longtemps que je suis spécialisée dans un courant de la philosophie du droit qui s'appelle les approches féministes du droit et qui consiste à interroger la neutralité du droit. Comme vous le savez sûrement, le droit n'est pas neutre d'un point de vue du genre et donc l'idée c'est de réfléchir au droit en mettant des lunettes de genre pour essayer de se demander si telle ou telle règle de droit est vraiment neutre, dans ses effets et ses origines.

Je suis également membre d'une association qui s'appelle « Fem and Law » qui est une association de femmes juristes féministes qui travaillent pour mieux aider les femmes à défendre leurs droits grâce au droit mais aussi de faire évoluer le droit pour qu'il soit plus égalitaire.

On parle de culture du viol ? Qu'est-ce que cela signifie ?

Je pense que ce qui est important dans cette expression de culture du viol et ce concept, c'est surtout cette culture et le mot viol au sens de violence qui, je pense, est plus large que le seul viol. Ce qui est intéressant dans cette idée de culture, c'est de nous rappeler que ce qui se passe à propos des violences, en particulier des violences sexuelles mais plus généralement des violences envers les femmes, est culturel et donc socialement construit. L'idée que les hommes aient des pulsions, l'idées que les femmes soient faibles et provocantes, c'est déjà quelque chose qui est socialement construit. Ce côté de construction sociale se maintient également dans tout ce qui rentre, et c'est très large, dans le spectre de ce qu'on appelle la culture du viol, donc ça va des siflements en rue, des insultes et des blagues sexistes à la discrimination à l'embauche et évidemment aussi aux violences physiques et sexuelles ainsi qu'à leurs traitements judiciaires.

Rentre encore dans la culture du viol, le fait qu'on va s'interroger sur le comportement d'une victime de viol ou de violence (par exemple de violences conjugales), en se demandant si madame n'a pas provoqué monsieur,

pourquoi madame était dehors en petite tenue, est-ce que madame était intoxiquée ou pas alors que dans la plupart des autres types d'infractions on ne va pas nécessairement interroger le comportement de la victime. Dans ces autres cas on interrogera plus sa négligence éventuelle, par exemple si on laisse la porte de sa voiture grande ouverte on ne va pas se demander si le fait d'avoir telle ou telle voiture est une incitation au vol ou si le fait d'avoir telle ou telle tenue est une incitation à la fraude. C'est ce que porte cette culture du viol.

Ce qui est intéressant d'un point de vue de juriste, c'est cette idée que les violences sexuelles ou les violences envers les femmes relèvent d'une forme de culture, c'est-à-dire s'inscrivent dans une forme de société, et donc inscrit en droit. C'est ce qu'on lit dans la convention d'Istanbul qui a été conclue dans le cadre du conseil de l'Europe et que la Belgique a ratifiée en 2016, qui porte sur les violences envers les femmes dans toutes les formes et en particulier les formes intrafamiliales, domestiques. Dans le préambule de cette convention, on dit que les violences envers les femmes sont la manifestation d'une structure sociale dans laquelle les hommes et les femmes ne sont pas à égalité, dans laquelle les femmes occupent une position subalterne à l'égard des hommes. Je pense que en fait la culture du viol c'est le mot sociologique ou courant pour dire ce qu'on lit dans ce texte juridique là, en droit.

En quoi la culture du viol aujourd'hui est-elle différente de la culture du viol d'hier ?

C'est une question très difficile à traiter parce qu'il faudrait des données assez claires mais aussi comparer le vécu des gens donc c'est presque une question d'histoire et de sociologie. Ce qu'on peut observer en tout cas, c'est qu'aujourd'hui elle est d'avantage dénoncée. Quand on pense qu'en Belgique jusqu'en 1989, le viol conjugal entre époux n'était pas une infraction, on se dit qu'aujourd'hui ça a quand même changé : on va considérer qu'un viol dans un couple marié c'est quand même un viol. Il y a un changement, bien que pas tout à fait radical. Ce qu'on observe également c'est qu'on en parle d'avantage aussi, les médias et les politiques s'intéressent à ces questions-là. On parle même de plus en plus de déclarations et même d'actions contre les violences envers les femmes, l'inégalité, etc.

Et à la fois, certains analystes montrent qu'on est peut-être dans un début de mouvement de régression par rapport à cela. On le voit d'ailleurs dans certains états très conservateurs dans lesquels les droits des femmes sont remis très fortement en question. On le voit également dans les discours aujourd'hui. Certains estiment qu'il y a une forme de bâclage, de retour en arrière par rapport à une inégalité que les femmes avaient un petit peu plus acquise puisque quand on parle de violence envers les femmes, on parle d'inégalité. C'est de nouveau ça aussi que nous dit la culture du viol, c'est que le viol tel qu'il est traité et commis, vient marquer cette société inégalitaire et aujourd'hui cette inégalité n'est pas encore acquise. Elle est aussi mieux traduite en droit qu'auparavant et je pense que les gens sont plus conscients, peut-être plus encore dans les générations jeunes que dans les générations plus âgées.

Je dirais qu'il est impossible de savoir si la culture du viol aujourd'hui est différente de celle d'avant. En tous cas, elle est plus discutée et remise en question. Reste à voir vers quoi on évolue.

Y'a-t-il un particularisme dans notre société d'Europe de l'ouest ?

Ce qu'on peut constater c'est que le patriarcat est quand même la structure sociale dominante à travers le monde dans toutes ses diversités. Bien entendu, le droit des femmes n'est pas le même dans tous les pays, mais il demeure très très peu de sociétés (et quand il y en a, ce sont des microsociétés) dans lesquelles les femmes ont une position égale ou supérieure à celles des hommes. Ce n'est pas forcément mieux quand elles ont une position supérieure. Pour le moment, ce qu'on peut en tout cas observer c'est que partout dans le monde c'est le patriarcat dans son sens le plus large qui règne, c'est-à-dire que le pouvoir est globalement et majoritairement aux mains des hommes.

Quelles sont les mesures à prendre ? Quelle serait la réaction appropriée de la part de nos institutions ? Est-ce que ce serait un discours politique, médical, éducation (enseignement/famille), des forces de l'ordre ?

Des déclarations, il y en a beaucoup, notamment dans le monde politique. C'est bien mais ce n'est pas suffisant. On veut des actions. Il y a plein de choses à faire bien-sûr. Moi ce que je pense c'est qu'il faut garder à

l'esprit que le droit n'est jamais suffisant. Et donc, que l'on ait des activités juridiques ou que l'on poursuive les auteurs des violences c'est très bien mais ça arrive déjà trop tard parce que ça veut dire que les violences ont déjà été commises. C'est très important de se souvenir que le droit, est utile bien sûr mais que ce qui est important c'est ce qui vient avant. Qu'est-ce qui peut venir avant ? C'est la protection, l'information et la formation. L'information et la formation ça passe évidemment par les écoles, l'éducation. C'est éduquer les jeunes hommes et les jeunes femmes à ce que c'est que d'être un homme ou une femme, l'égalité, pourquoi c'est problématique une main aux fesses dans le bus ou une insulte sexiste ou le harcèlement, etc. Ce sont des choses qui peuvent se faire par les EVRAS (Éducation à La Vie Relationnelle Affective et Sexuelle). Cette éducation se poursuit ensuite

pour les adultes puisqu'on le sait très bien, les violences ont aussi lieu dans les familles, entre les personnes âgées etc. C'est même l'une des caractéristiques des violences envers les femmes, c'est qu'elles ont lieu dans tous les milieux sociaux, dans toutes les générations sans différences quelle qu'elle soit. Une autre chose par rapport à la protection, c'est que beaucoup de femmes victimes de violences sont prises ou limitées dans leurs actions possibles à cause de leur précarité. Est-ce que je peux habiter avec mes enfants si je suis victime de violences ? Qu'est-ce que je peux faire si j'ai été victime d'un viol sur mon lieu de travail et que

je risque de perdre ? Il faut quand même beaucoup de courage pour ces femmes-là. L'important c'est donc de se souvenir, toujours, de ce mot culture et du fait que c'est une construction sociale et que la violence s'inscrit dans un contexte extrêmement global. Prendre des petites mesures c'est bien, mais c'est jamais suffisant parce que la question est très transversale. On le voit dans les manifestations de la culture du viol : ça a lieu dans la famille, au travail, à l'école, à l'université, dans la rue, dans les transports en commun, dans les lieux festifs, dans les associations, ça a lieu partout, dans tous les âges, tout le temps C'est intéressant de se souvenir que ce n'est pas seulement quand il y a un viol ou des féminicides ou des violences sexuelles et physiques qu'il faut réagir. Mais réagir avant et ailleurs.

"Que l'on ait des activités juridiques (...) c'est très bien mais ça arrive déjà trop tard parce que ça veut dire que les violences ont déjà été commises"

Témoignages

Premier témoignage anonyme

J'ouvre les yeux le matin, et j'y pense, parfois.

C'est dur de s'avouer qu'un jour, on a été une victime. Ça fait mal, puis c'est un mauvais souvenir, et on n'a pas trop envie de se le rappeler, tout le temps.

Mais je témoigne aujourd'hui parce que je veux donner de la force à celles et ceux qui n'en ont plus. Anonymement certes, mais je me dois de dire que moi aussi, je l'ai vécu. Vous n'êtes pas seules.

On me dira que je m'adresse plus aux filles qu'aux garçons, mais j'ai toujours été moins jugée par mes sœurs que par mes frères par rapport à ce qui m'est arrivé ce jour-là. Et puis, les chiffres parlent. Et j'ai simplement envie de vous dire que moi, je vous crois.

« Je te crois » c'est la phrase que j'aurais aimé entendre quand j'ai subi mon viol il y a deux ans. Je l'ai très peu entendue, parce que mon violeur, c'était mon copain de l'époque.

C'est dur d'entrer dans les détails, d'expliquer tout ce qui s'est passé, mais je le fais parce que vous en avez besoin. La parole ne me libérera pas forcément, mais vous libérera peut-être.

Ma relation avec cet homme n'a pas duré très longtemps mais pourtant j'ai eu le temps de ressentir beaucoup de choses. La passion, les papillons dans le ventre, le léger stress dans le métro avant d'arriver chez lui, tout l'amour éprouvé pour ses yeux et son sourire.

Et pourtant aujourd'hui, si je voyais son sourire, je partirais en courant, je tremblerais de peur et j'appellerais celle qu'on appelle tous quand on est à bout, ma maman.

J'ai subi ce viol conjugal. Je n'avais pas envie. J'étais fatiguée. J'avais eu une dure journée. Je ne voulais qu'un câlin. Mon corps disait non. Mon esprit aussi.

Mes mains l'ont repoussé plusieurs fois, mes jambes aussi. J'ai tenté maintes et maintes fois de le repousser comme je pouvais. Je n'ai pas réussi. Il était plus fort. J'ai hurlé. Il souriait.

Je ne me suis jamais sentie aussi sale, seule, apeurée. Mes membres étaient tendus, mes larmes coulaient, mais il a continué.

Je pensais à son corps que j'aimais tant et qui d'un coup est devenu la chose que je redoutais le plus au monde.

J'avais dit non.

À ses voisins que j'ai croisés le lendemain matin, sourire aux lèvres, qui m'ont dit 'Alors, la nuit fut mouvementée'.

À mes amis, à qui j'ai voulu en parler, qui m'ont dit 'Mais c'est ton copain, tu aurais pu prendre sur toi et lui faire plaisir'.

À la police, chez qui j'ai voulu porter plainte, qui m'a dit 'Oui mais bon, tu n'as pas de preuve. Fallait aller à l'hôpital tout de suite. Et c'est ton petit ami, non ? C'est pas bien grave'.

À cet homme, qui a brisé mon intimité et mon âme.

À mon corps, qui n'a plus jamais vu le sexe de la même manière.

À mon esprit, qui a détesté les hommes pendant deux ans.

À moi, qui ai surmonté cette épreuve.

À mon amoureux, qui a su rendre ma vie supportable. Je t'aime tendrement.

ANONYME

Deuxième témoignage anonyme

Dans quel cadre est-ce que cela s'est passé ?

Ça s'est déroulé lors d'une soirée au CH (dans les toilettes des hommes). J'avais bu une énorme quantité d'alcool au point que le lendemain j'avais à peine des souvenirs (flashbacks) de la soirée de la veille et que je ne me rappelais plus comment je suis rentrée. D'ailleurs je remercie la personne qui m'a ramenée chez moi.

Te sentais-tu en sécurité à Saint-Louis avant ? Te sens-tu en sécurité après ?

Je me sentais en sécurité à Saint-Louis mais au vu de mon passé je me méfiais déjà des hommes. Après cet incident, j'ai moins tendance à boire qu'avant et je me méfie encore plus vite des hommes. Après niveau sécurité, je ne vois pas beaucoup de changement parce que si ça se trouve les violeurs (dont je ne me souviens plus leurs visages ni leurs noms) ne sont même pas de Saint-Louis et je continue à croire que tout le monde n'est pas comme ça.

En as-tu parlé à des gens autour de toi ? Qui (amis, famille, proches, association, police, etc.) ?

J'en ai parlé avec mes amis (que je connais depuis 18 ans) mais je n'oserai pas en parler avec ma famille car j'aurais peur qu'ils ne s'inquiètent de trop. Je n'aime pas les inquiéter.

Comment est-ce que tes ami.e.s ont réagi ?

Ils n'ont pas pensé à un viol en premier lieu car même moi je ne voyais pas cela comme un viol. Mais au plus j'y pense, au plus je me dis qu'à partir du moment où tu te souviens à peine de ce qu'il t'est arrivé et que tu as oublié leurs têtes et leurs noms ça ne peut être considéré comme un acte consenti. Je suis sûre qu'ils voyaient bien que j'avais trop bu et sont tout de même passés à l'acte... J'y ai peut-être consenti au début mais en étant saoule à ce point peux-tu y consentir pleinement ? On fait tous des conneries quand on est saouls et ces conneries, comme le mot connerie le définit, ne sont pas forcément volontaires. On est prêt à tout sous l'influence de l'alcool.

As-tu porté plainte ?

Je n'ai pas porté plainte.

Pourquoi ?

Ça n'aurait mené nulle part vu que je ne me souviens pas de leurs noms ni de leurs têtes. J'essaye juste d'oublier même si en soi, je sais pertinemment qu'on ne peut pas oublier une telle chose aussi facilement.

Es-tu arrivée à te reconstruire ? Comment ?

Je ne me suis pas reconstruite pleinement. Cette histoire est loin d'être le seul problème que j'ai eu dans ma vie concernant ma relation avec les hommes. Et ce qui m'est arrivé m'a encore plus « achevée ». J'ai du mal à faire confiance aux gens bien que personne ne pourrait le penser car je suis la première à aller vers les personnes que je ne connais pas encore pour faire connaissance. Ça je n'ai jamais arrêté de le faire car je me dis qu'on ne vit qu'une fois et que tout le monde n'est pas pareil.

En quoi cela a-t-il eu un impact sur ton comportement et/ou ta personnalité ? (S'il y a eu un impact).

Un des plus gros impacts est le fait que je bois relativement moins. C'est vrai que j'avais tendance à exagérer. Un autre impact est le fait que je commence à m'intéresser de plus en plus aux relations avec les filles car j'ai l'impression qu'à elles je peux leur faire confiance.

As-tu trouvé ou cherché un soutien psychologique ?

J'ai d'abord pensé qu'il me faudrait au soutien psychologique mais les choses ont fait qu'au final je n'en ai pas eu besoin. J'essaye de ne pas y penser bien que j'y pense toujours de temps en temps. Je n'ai jamais pleuré pour aucun problème de mon passé ni même pour le viol mais je sens bien qu'à un moment donné je ne vais plus pouvoir supporter psychologiquement toutes ces histoires. Je n'ai pas pleuré mais je sens bien que je pleurerais un jour.

ANONYME

PROPOS RECCUEILLIS PAR LÉA DRUCK

Infos pratiques et numéros d'urgence



info@sosviol.be

tel: 0 800 98 100

Rue Coenraets, 23
1060 Saint-Gilles



info@cpvcf.org

tel: 02/539.27.44

Boulevard de l'Abattoir,
27-28
1000 Bruxelles



CHU de Saint-Pierre de
Bruxelles

Hôpital Universitaire de
Gand

CHU de Liège

Chronique

J'avais envie d'écrire et de poser des mots sur ce que je ressens depuis un bon moment. Du coup voilà, je me lance !

Cela fait maintenant quelques années que je suis à Saint-Louis. Ce n'est pas seulement une université pour moi c'est aussi ma deuxième maison. Je suis étudiante à Marie-Haps mais ça ne m'empêche pas de passer au site Botanique.

L'université n'est pas si grande mais chacun réussit au final à trouver son cocon. Très vite ces endroits deviennent source de souvenirs. Ce ne sont évidemment pas les murs de l'établissement qui créent les souvenirs mais bien les étudiants. Chacune des personnes que j'ai rencontrées m'a apporté un brin de

bonheur.

Seulement voilà, depuis la rentrée j'ai un sentiment de nostalgie. Au départ, je me suis demandée si ce n'était pas à cause du Covid que j'ai changé certaines de mes habitudes mais, avec du recul, je pense que je deviens tout simplement une adulte. J'aimerais vous faire part de ma définition personnelle de ce que c'est que devenir une adulte. Selon moi c'est tout d'abord commencer par accepter la personne que je suis. Je me détache de plus en plus de ce que les autres attendent de moi et je me questionne surtout sur la personne que je souhaite devenir. Prendre du temps pour moi et surtout apprendre à m'écouter. Je pourrais atteindre mes objectifs plus facilement si je me connais mieux. Je vous parle

d'objectifs mais au final, ce n'est pas tant le résultat qui est satisfaisant mais le long voyage que nous effectuons. C'est dans ces moments-là que j'apprends énormément de choses sur moi. Certes le sentiment de peur sera souvent présent mais selon moi il ne faut pas laisser ce dernier nous empêcher de faire ce que nous voulons. Vous l'aurez compris, je trouve qu'il n'y a rien de mal à grandir, un chapitre s'achève mais une nouvelle aventure commence.

ISMUNI AKGUL



Un erasmus en 2020, ça se passe comment ?

L'échange en temps de covid 19 vu par une étudiante érasmus



IB3206. Celui-ci est le numéro du vol que j'ai pris début septembre pour venir à Bruxelles. Deux lettres et quatre chiffres. Il peut paraître que ce n'est pas grand-chose, mais déménager est toujours un processus difficile. Surtout quand on est en pleine pandémie et on décide d'aller étudier dans un autre pays.

Bien que ce soit vrai que l'expérience Erasmus a pu changer depuis la Covid-19 je ne veux pas parler de cela. En fin de compte, l'important est ce qu'on fait avec les ressources qu'on a.

Quand je suis arrivée en Belgique tout était une nouveauté. C'était bizarre d'écouter les gens parler français tout le temps. Il pleuvait à verse toujours. L'université était très différente de celle à laquelle j'allais en Espagne. Il y avait des chocolateries et des gaufres dans tous les recoins. J'ai dû prendre du recul pour accepter que oui, que j'allais vivre une année à la capitale de la Belgique.

Est-ce que j'ai déjà dit qu'on écoute le français tout le temps ? L'université Saint-Louis propose une ample variété de cours spécifiques pour les étudiants en échange, mais il y a aussi plein de cours en français disponibles pour eux. À Marie-Haps, la faculté de traduction et interprétation de l'université Saint-Louis, on peut profiter d'être en contact avec une dizaine de langues. De l'espagnol à l'arabe, en passant par le chinois et l'allemand. Ainsi, les Erasmus peuvent améliorer leur français, mais aussi jeter un coup d'œil à d'autres langues. D'un autre côté, pour ceux qui ne parlent pas du tout français, pas de problème, l'unif offre des cours de FLE (Français Langue Étrangère) pour tou.te.s.

Vous pourriez me dire maintenant : mais... les cours ne sont pas tout, non ? Bien sûr. Une partie aussi importante que l'université est le côté social de l'Erasmus. Si vous ne le savez pas encore, un cercle est le mot utilisé en Belgique pour parler d'une association d'étudiantes. L'ESN (Erasmus Student Network) est un cercle qui essaie d'accueillir et rendre l'arrivée des étudiants à Bruxelles plus facile. Ce cercle organise nombreux activités (karaoké, trips, tables de conversation) pour les étudiants en échange, donc vous pourrez connaître autres personnes qui se trouvent dans la même situation que vous (si vous êtes belge, profitez pour rencontrer des gens très divers). Si vous voulez faire connaissance avec des étudiants belges (tip pour connaître les meilleurs lieux de Bruxelles) qui partagent vos mêmes intérêts vous pouvez aussi rejoindre autres cercles présents à l'USLB (Amnesty, Ecolo J, LGBT+, Female, etc.).

Comme j'ai dit, s'adapter à une nouvelle vie dans un pays qu'on ne connaît pas est compliqué. Mais il faut qu'on voie les aspects positives. Nouveaux amis, nouveaux cours, nouvelle ville. On écoute toujours qu'aller en Erasmus est inoubliable. Et ça, c'est très réel. Comme dans la vie il y a des bons et des mauvais moments, mais je suis sûre qu'on ne se souviendra que des instants jolis.

SARA ABAD GARCÍA

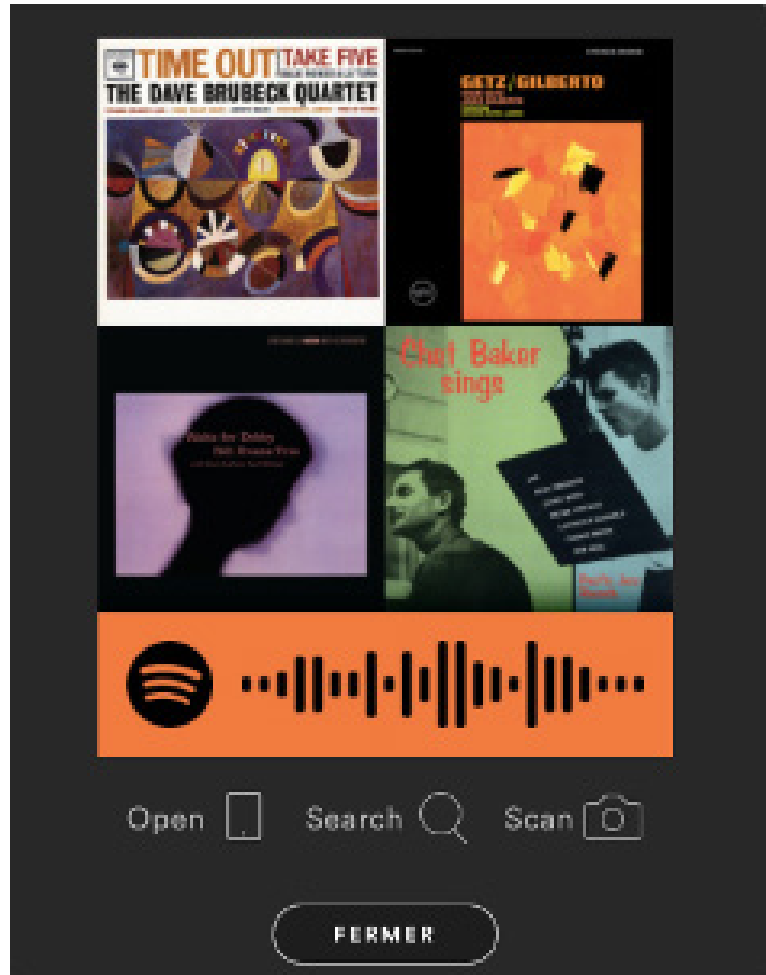
Jazz for a rainy Sunday

Des températures qui baissent, le soleil qui change de lumière, les arbres qui perdent peu à peu leurs manteaux colorés et nous qui mettons les nôtres, c'est sûr, l'automne est là.

Quoi de mieux pour compléter tout ça qu'une playlist de Jazz pour réchauffer nos petits cœurs en détresse refroidis par le vent de l'automne (Si ton cœur n'est pas en détresse, tu peux quand même écouter, c'est que du bon).

Les artistes que je vais te proposer, ô lecteur, ô lectrice, font partie des meilleurs jazzman ou jazzwoman de l'époque. Je t'invite donc à t'installer confortablement sous ta couverture (ou près d'un feu de bois pour les plus chanceux d'entre nous) et de laisser les douces notes de pianos, saxophones, trompettes et batteries te bercer avec leurs mélodies.

Tout ce qu'il te suffit de faire c'est d'ouvrir ton application Spotify, d'aller dans la barre de recherche, d'appuyer sur le petit appareil photo et de scanner ce QR code qui t'emmènera sur la playlist. Si tu n'as pas Spotify, tu peux toujours retrouver le lien de la playlist sur notre compte instagram ou Facebook et l'écouter via internet.



<https://open.spotify.com/playlist/4RWMBpKSGC5P2Q8CiBOpir?si=Mx3DbTxrTF6oCh7awMtBVQ>

Petit plus : cette playlist est une playlist collaborative donc si tu as envie de partager tes sons de jazz à toi pour les faire découvrir aux autres n'hésite pas à les rajouter dessus !

Bonne écoute !

Votre dévouée co-rédactrice en chef,

LÉA DRUCK

SAINT LOUIS GOT TALENT

Une interview de Nathan Ananias

Tout d'abord, est-ce que tu pourrais te présenter en 2-3 mots ?

Moi c'est Nathan Ananias, je suis étudiant en science-éco en bac 2 et je suis artiste. Je suis un chanteur et performeur.

Quel genre de musique préfères-tu interpréter ?

Je chante du gospel mais avec une touche hip-hop/RnB/pop. Du coup le style que je préfère c'est vraiment ce style-là, le style pop/RnB, un peu dans ce mood-là.

As-tu déjà tenté ou eu envie d'essayer de passer un concours ?

Oui, bien sûr ! J'ai toujours été passionné par l'art et par la musique. Et donc j'ai toujours participé à tous les concours de talent qu'il y avait en secondaires mais aussi en primaires. Et d'ailleurs lors de ma première année à Saint-Louis il y avait le souper ESPO qui était un spectacle de talents et j'y ai participé. Mais sinon, de manière professionnelle, j'ai participé à Belgium Got Talent, il y a de cela 7-8 ans maintenant. On est arrivés en finale avec mon groupe qui s'appelle Voice of Angels. On s'est rencontrés via des amis et de fil en aiguille on a accroché et puis on s'est lancé dans l'aventure. On est toujours en contact mais avec le covid c'est devenu plus compliqué pour se voir. Après Belgium Got Talent, j'ai continué à travailler avec des producteurs, j'ai chanté par-ci par-là puis j'ai été engagé à The Voice Belgique pour faire les chœurs.

Est-ce que tu joues des instruments de musique ?

Oui, en ce moment j'apprends le piano. Après avoir maîtrisé le piano j'aimerais bien m'essayer à la guitare et à la batterie.

Est-ce que tu projettes de jouer et chanter en même temps ou tu comptes continuer à chanter A capella ?

Pour l'instant je ne suis pas encore un très grand pianiste donc c'est pour ça que je chante a capella. Je sais déjà jouer toute une musique en combinant le chant et le piano mais il me faut beaucoup de temps de préparation.

As-tu déjà pris des cours de chant ?

J'ai toujours été passionné par la musique et par l'art donc je chante depuis que je suis tout petit. Au début je ne prenais pas de cours mais cela fait maintenant 6-7 ans que j'en suis et cela m'a permis de m'améliorer un peu.



As-tu déjà reçu des critiques (positives ou négatives) ? Qu'en penses-tu ? En as-tu tiré un certain apprentissage ?

Alors oui, j'ai bien évidemment reçu des critiques, positives comme négatives. De manière générale je dirais que j'accepte les critiques parce que je suis un perfectionniste donc j'aime que tout soit parfait. Ces critiques me permettent de m'améliorer, je peux voir ce qui plaît aux gens et ce qui ne plaît pas, ce qui va et ce qui ne va pas. En ce qui concerne les critiques négatives, je prends seulement les critiques constructives, ce qui me permet de m'améliorer et pour les autres je n'y porte pas beaucoup d'attention. Les critiques positives font toujours plaisir donc je les prends avec plaisir.

As-tu déjà écrit des musiques, est-ce que tu projettes d'en écrire, de sortir une chanson peut-être ?

Oui, j'ai déjà écrit plusieurs chansons. Je pense, si je ne dis pas de bêtise, en avoir écrites 9-10. Il y en a d'autres mais je ne les ai jamais terminées. Et sinon, un vrai projet dont je peux te parler maintenant c'est que je suis en train de finaliser mon single et de préparer un petit album qui arrivera juste après. Je n'ai pas encore de contrat mais je suis en contact avec plusieurs producteurs belges. Je suis en négociation pour voir ce qu'ils me proposent et si cela me plaît parce que j'aimerais être un artiste indépendant donc ne pas dépendre d'eux et de leurs décisions.

Selon toi, que devraient être les qualités d'un bon chanteur ?

Ce qui fait qu'un chanteur est un bon chanteur c'est le fait de pouvoir s'adapter à n'importe quelles circonstances. Il peut arriver d'arriver à un endroit où l'on va se produire et que la sono ne fonctionne pas très bien ou que les lumières ne soient pas au point donc oui, je dirais qu'un bon chanteur doit pouvoir s'adapter. Il ne faut pas se perdre sur scène mais savoir improviser. Je pense qu'aussi un bon chanteur doit être créatif. C'est justement ce qui va créer cette connexion avec les fans, c'est ce désir de vouloir se surpasser pour eux-mêmes et le fait que les fans désirent aussi que l'artiste se renouvelle. La créativité permet de nous faire connaître et de nous distinguer des autres.

As-tu des chanteurs qui t'inspirent en particulier ?

J'ai grandi avec les mêmes stars que tout le monde comme Destiny Child, Beyonce, Brandy, etc. Ce sont toutes ces stars qui m'ont donné l'envie de chanter étant petit. Vers l'adolescence, je me suis tourné vers des chanteurs moins connus mais avec un niveau très élevé, des chanteurs qui pouvaient m'apporter un plus. Dans ceux qui m'ont marqué je pense par exemple à Amber Riley, qui a joué Mercedes dans la série Glee, elle arrive à s'approprier les chansons d'une manière magnifique. Sinon il y a aussi Candice Boyd, qui n'est pas très connue non plus et qui a participé à l'émission télé « The Four ». Il y a aussi Keisha Renee et Ali Caldwell !

Ta chanson inspi ?

Je n'ai pas vraiment de chanson inspi pour l'instant parce que j'aime bien découvrir plusieurs chansons et albums. J'écoute plus souvent la musique que j'aime bien de base mais pas de chanson en particulier.

Tes projets futurs ?

Beaucoup de projets. Il y a quelque temps je faisais les chœurs pour Vitaa, que j'avais rencontré dans l'émission de The Voice Belgique. Pour l'instant j'ai arrêté de la suivre dans ses concerts et sa tournée donc je me concentre sur mon single qui va sortir dans 1 ou 2 mois et mon album qui va suivre. Il se peut que je revienne dans une émission télévisée mais ce n'est pas encore sûr !

Sur quelles plateformes peut-on te trouver ?

J'ai une page Instagram où je poste souvent des vidéos, j'ai également une page Facebook et j'ai aussi créé une page Youtube où je poste mes vidéos également. Toutes les trois pages sont à mon nom, donc *Nathan Ananias*.

Mots croisés

ancien supplice membre du clergé	votants feras un trou	émoussé prit dans ses bras	boisson réconfortante	avant de navire organe de fleur	jardins publics plus fort que tout	concrets patrie d'Abraham			
cercle de sable			pièce métallique strontium en chimie						
hellènes			mit à part petit sac de plante			absences de fraîcheur			
support de tige				confir- mas					
vide									
objet trompeur			mettre au diamètre vraiment très gros						située chez le notaire
sols				étain au labo	déesse d'Égypte posses- sif				
					sinistres initiales gâteau breton	501 chez César parties du pied			
ferme de Provence petits cubes			flocons de fête grande soie						
		sans mélange te dépla- cas		oriental					
				finesse					
excitées	assaquir couronne de baron				céréale cassè- rent				petite balle d'antan
					bien fermée sève d'hévéa				
balancer mais en douceur	riches décors échelon- nera		nostalgie de poète plaisanté						soudés
				unité de radiation être suprême		transpire robe indienne			
idioties						dévéto chant de louange			
extirpa le duvet			répétitif sans joie						
signal de danger oui d'antan				vin d'Espagne machin					très discrets
	forte bière ville de carnaval				refuge d' oisillons dirigea				partie tendre
fin de verbe cours de justice		matière de lingot brome en cornue		ronceur du foyer			troublé après		
						résidu de conduit			
grosse artère				pipe de sachem					

téleski	↓	proté- gées	↓	dire très haut	↓	point cardinal	↓	traiteras les fibres textiles personnel	↓	vexera	↓	lac italien	↓
commer- ces de simples	↓	journaliste	↓			inerties	↓		↓	rit dou- cement	↓	possédé	↓
vaste étendue bonnes relations	→			empoi- sonné	→								
	↓			apparus	↓			aussi	→				
inscriras	→							raison- nables	↓			souillé	↓
chemi- nées	↓							vieux a- méricains passages étroits	→				blocs de glace
	↓					iriseras	→						
existé	→			symbole impérial cercle de sein	→					bière anglaise espèce d'érables	→		
états de cosmo- nautes	↓											marque d'infinitif il étudie les boas	→
erbium du chimiste pronom indéfini	→			tenté à nouveau agir pour son parti	→								hors du terrain
	↓	cantine militaire ferait des vers	→					filou	→				
chants à trois voix gardien	→					champ- pion de même mère	→	faisaient stopper	→				
	↓									numéro d'oeuvre	→		
	↓									vieux oui	↓		
	↓							saute	→				objets de golfeur
	↓							pronon pour lui	↓				
	↓	cœur de flûte				chandail	→						
silencieux	↓	stérilisés				abri de navires	→						paires de verres
	↓			concret	→					emploi	→		
	↓									whisky canadien	↓		
toile de bâche roi de théâtre	→							révisée	→				
	↓												
	↓			filtrons le sang	→								
	↓			tendu	→								
riolé	→			abjurée	→							autre nom de Gaïa vil	→
intitula	↓			fleuve frontière	↓								devien- dra
	↓					posses- sif	→						
	↓					durillon	↓			unités d'octets gâteau breton	↓		
faisant rire	→	problème	→			funeste	→						
	↓	sous mi	↓			négation	↓						
	↓							fleur dé- corative	→				
marqué par l'âge	→							patrie d' Abraham	→			lanceuse d'Ariane	→

HAPPY HALLOWEEN 2020



Si vous souhaitez rejoindre une commission du C.A.U.,
n'hésitez pas à envoyer un message au C.A.U.



cau_saintlouis



CAU Saint-Louis



<https://www.causl.net>

Éditeur :	Équipe de rédaction :	Équipe de relecture :	Équipe de mise en page :
Yassine Nabil	Claire VandenBulcke	Claire VandenBulcke	Léa Druck
Co-Rédactrices en Chef :	Léa Druck	Léa Druck	Yassine Nabil
Léa Druck	Manon Sperati	Yassine Nabil	Illustration
Claire VandenBulcke	Perrine Dumont	Victor Petre	Couverture :
	Elena McGahan	Cédric Tant	Yassine Nabil
	Ismuni Akgul	Nathan Ananias	
	Sara Abad García	Louise Sohy	
	Cédric Massin		